

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DONNEVILLE

Séance du 25 Juin 2026

**Délibération
N° D2026047**

Membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Votes :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 2

Date de la convocation : 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes CASAGRANDE Joséphine, COCHET Myriam, DEVLAE MINCK Muriel, MOYSSET Hélène, PIN-BELLOC Florence, SÉNAC Fabienne et de MM. BOUTEILLER Dominique, CORNILLOU Jean-Pierre, FOUREST Sébastien, GONINDARD Christophe, LEJEUNE Christophe OTAL Cédric.

Absents excusés : Mme BART Maryse et M JOCTEUR MONROZIER François, Mme BART Maryse a donné pouvoir à Mme COCHET Myriam.

M. FOUREST Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal, peut délibérer.

Objet : Convention prêt de la salle des fêtes

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande formulée par le CLAD, en date du 22 avril 2026 sollicitant la mise à disposition de la salle des fêtes du 10 août 2026 au 12 août 2026 pour l'accueil en résidence du Groupe HEKKA.

Considérant l'intérêt culturel et social de l'activité proposée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 12 voix pour et 2 abstentions :

- **D'accorder la mise à disposition gratuite** de la salle des fêtes au Groupe HEKKA.
- **De fixer comme contrepartie** une programmation lors du festival le Survolté.
- **D'autoriser Monsieur le Maire** à signer la convention d'occupation et tout document afférent à la présente délibération.

*Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,
Bernard CROUZIL



Le Secrétaire de Séance,
Sébastien FOUREST

